

L'exemplification littéraire dans les grammaires synchroniques descriptives du français contemporain

Sophie Jollin-Bertocchi

Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés Contemporaines (CHCSC, EA 2448),
Université Paris-Saclay, UVSQ, France

sophie.bertocchi-jollin@uvsq.fr

Résumé. Le recours aux exemples littéraires dans les grammaires soulève la question de la contextualisation des exemples, et de leur statut, attesté ou attestable. Si elle n'est pas totalement absente dans les grammaires du XVI^e siècle, l'exemplification littéraire émerge véritablement au milieu du XVIII^e siècle pour occuper fortement le terrain grammatical au XIX^e et encore dans les premières décennies du XX^e siècle jusqu'aux années 1960. La prépondérance de la littérature dans le domaine des exemples ressortit à une visée normative et à une vision esthétique de la langue, pour laquelle les grands écrivains servent de modèle au bien écrire et au bien parler, inversant la valeur illustrative de l'exemple. Les conservatismes qui caractérisent les grammaires descriptives dans la première moitié du XX^e siècle manifestent cependant une diversité qui témoigne d'une réflexion sur le statut et le fonctionnement des exemples, modèle ou document. Au XX^e siècle, dans le sillage des « archives de la parole » réalisées au début du siècle, à partir de 1911, par F. Brunot, et de l'intégration du registre oral dans la littérature narrative, au tournant des années 1930, émerge la conscience d'une approche variationniste qui finit par s'imposer pleinement au début du XXI^e siècle, avec pour conséquence la marginalisation de la littérature. Une hypothèse est que l'alternance des exemples forgés et des exemples littéraires dans les grammaires antérieures offre la première manifestation d'une sensibilité à la variation linguistique.

Abstract. Literary exemplification in descriptive synchronic grammars of contemporary French
The use of literary examples in grammars raises the question of the contextualization of examples, and their status as attested or attestable. Although not totally absent from 16th-century grammars, literary exemplification really emerges in the mid-18th century, taking up grammatical ground in the 19th century and again in the first decades of the 20th century, until the 1960s. The preponderance of literature in the field of examples stems from a normative aim and an aesthetic vision of language, for which the great writers serve as models of good writing and speaking, reversing the illustrative value of the example. The conservatism that characterizes descriptive grammars in the first half of the twentieth century, however, reveal a diversity that testifies to a reflection on the status and function of examples, whether models or documents. In the twentieth century, in the wake of F. Brunot's "archives of speech" from 1911 onwards, and the integration of the oral register into narrative literature at the turn of the 1930s, awareness of a variationist approach began to emerge, and by the beginning of the twenty-first century, it had become fully established, with the consequent marginalization of literature. One hypothesis is that the alternation of forged and literary examples in earlier grammars offers the first manifestation of a sensibility to the need for variation.

Introduction

Il existe en théorie deux types d'exemples dans les grammaires : les exemples forgés (ou non citationnels) vs citationnels. Parmi ces derniers figurent les exemples littéraires, qui occupent par ailleurs une place importante dans certaines entreprises lexicographiques de grande envergure au XIX^e (*Littré, Dictionnaire de la Langue Française*) et au XX^e siècle (*Trésor de la Langue Française*). Cet article se propose d'examiner la part, le statut et le fonctionnement de cette catégorie d'exemples dans les grammaires synchroniques descriptives du français contemporain (XX^e-XXI^e siècles). À l'heure où la linguistique s'interroge sur ses données et ses observables (Neveu 2016), on peut se demander si la distinction entre exemples non citationnels et exemples citationnels recouvre l'opposition entre données attestables et données attestées. Les exemples forgés le sont-ils d'ailleurs toujours vraiment ? S'ils apparaissent décontextualisés et non référencés dans les grammaires, rien n'empêche en effet le grammairien de les avoir

expérimentés dans divers secteurs de sa vie. Quant aux sources citées, offrent-elle une contextualisation suffisante pour permettre de parler de données attestées ? La nature littéraire de l'exemple constitue-t-elle une détermination suffisamment caractéristique ? La littérature n'est pas homogène, elle offre de nombreux usages de la langue commune, susceptibles d'être mobilisés dans d'autres contextes discursifs, mais elle présente aussi des usages plus singuliers. Le critère de généralisation est-il pertinent dans ce débat ? Ces questions rejoignent les préoccupations terminologiques de la linguistique :

- l'observable partirait des matériaux qu'une théorie valorise pour en rendre compte dans les cadres qu'elle a définis, l'examen permettant de vérifier ou d'infirmer les conjectures en cas de contre-exemples ;
- l'attestable suppose une conjecture initiale de la part du descripteur qu'est le linguiste, en attente d'une contre-épreuve des faits : elle se situe du côté de la théorie ;
- l'attesté se réduirait à une collation des données, une compilation [...].

Entre les deux premiers, les conceptions sous-jacentes ne sont pas équivalentes. L'observable définit plutôt un ensemble de conditions de recevabilité ratifiées dans les faits alors que l'attestable effectuerait des prédictions sur des unités concrètes. L'observable rend visible ce qu'une posture scientifique avait pu occulter ; l'attestable crée une attente par rapport aux faits. Ou, pour le formuler autrement, l'observable irait des données vers la théorie, l'attestable de la théorie vers les données. (Bergounioux & Dal 2016 : 17)

L'étude présentera d'abord un aperçu de la situation antérieure à la période délimitée. Depuis quand l'exemplification littéraire est-elle présente dans les grammaires descriptives ? Sous quels corpus apparaît-elle ? Quel rôle joue-t-elle dans la description grammaticale ? L'évolution de la place accordée à la littérature par les grammairiens, à savoir le changement de paradigme qui consiste en le passage du modèle du bien écrire, qui s'impose au XIX^e siècle, à l'approche variationniste contemporaine, sera scrutée selon une double approche : une approche externe, à partir du paratexte grammatical, et une approche interne.

Le terme *grammaire*, polysémiqueⁱ, désigne ici le « *genre ou format descriptif* » (Lauwers 2004 : 12), en d'autres termes les ouvrages portant sur la grammaire d'une langue, en l'occurrence le français dans son état contemporain. À partir de là, il fallait opérer une sélection parmi l'ensemble des grammaires possibles pour constituer un corpus. La question du classement des grammaires n'est pas simple, entre grammaire scolaire et grammaire scientifique ou linguistique, grammaire normative et grammaire descriptive – sans méconnaître les phénomènes d'hybridité. Le propos sera ici circonscrit aux grammaires descriptives, qui émergent dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec la grammaire historique, puis se développent au XX^e siècle sous l'effet du structuralisme. Pour la première moitié du XX^e siècle, l'étude s'appuiera sur le corpus dégagé par Lauwers (2004)ⁱⁱ, correspondant à la série de critères de sélection suivante : description, structurée et agencée, complète ou globale, portant sur une langue particulière, le français, sur sa structure morphosyntaxique dans son état moderne (*Ibid.* : 14). À ces critères internes s'ajoute le critère externe d'« ouvrage de référence » ou « de haut niveau » (*Ibid.* : 13). Les critères ont été appliqués aux grammaires de la seconde moitié du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle pour compléter le corpus, qui correspond globalement aux grammaires de l'enseignement supérieur. Cette catégorisation a certes ses limites mais elle permet d'écarter tout un pan nombreux de la production grammaticale, la grammaire normative scolaire, dont la cible et les objectifs sont différents. La notion de grammaire descriptive recoupe celle de grammaire « linguistique » ou « scientifique » sans se confondre avec elle : Chevalier (2000) en explicite les critères internes et externes, et parmi les premiers figure le choix d'exemples inventés. Toutefois l'auteur indique ensuite que « peu à peu, les grammaires modernes ont souligné l'importance du composant sémantique [...]. Les données inventées sont alors apparues comme insuffisantes [...]. Et on ne s'étonnera pas qu'un des derniers articles grammaticaux de Ruwet ait été consacré à la nécessité de recourir aux exemples littéraires qui permettaient de “forcer” les tentatives de classement [...] » (Chevalier 2000 : 6).

1 Le modèle du bien écrire

1.1 L'émergence au XVIII^e siècle

Les exemples littéraires sont rares dans les grammaires du XVI^e siècle en dehors des citations d'auteurs latins et grecs – seul quasiment Palsgrave offre des citations d'auteurs français du XIII^e au XVI^e siècle, elles sont exceptionnelles dans la grammaire de La Raméeⁱⁱⁱ. Cela peut s'expliquer par le fait que les grammaires s'intéressent alors principalement à la morphologie des parties du discours, et d'autre part que la littérature nationale est en cours de constitution. À l'âge classique, si les écrivains sont présentés comme « les maîtres de la langue [...] depuis les *Remarques* de Vaugelas en 1647 jusqu'au manuel de Batteux en 1747 » (Viala 1985 : 141), les citations littéraires restent pourtant à peu près absentes des grammaires, au bénéfice des exemples forgés. Sur un corpus de 11 textes (CTLF), seul Irson (1656) propose quelques citations littéraires mais elles se situent dans le chapitre consacré au style. La tendance se poursuit dans la première moitié du siècle suivant, et pour l'ensemble du XVIII^e siècle, sur 23 références, 9 présentent encore exclusivement des exemples forgés – cas particulier, Sicard (1798) s'appuie sur des réminiscences littéraires – tandis que dans 11 autres les exemples forgés cohabitent à des degrés divers avec les citations littéraires ou les exemples de grammairiens. Un décalage existe donc entre l'essor du métier d'écrivain (Viala 1985) et son empreinte ou son enregistrement dans les ouvrages grammaticaux.

L'émergence des exemples littéraires semble se situer au milieu du siècle chez Vallart (1744), mais leur coexistence avec des exemples forgés va constituer la tendance dominante dans la suite du siècle. Wailly (1754) et Domergue (1778) s'appuient sur de nombreuses citations littéraires des XVII^e et XVIII^e siècles mais aussi sur les exemples forgés de grammairiens antérieurs. Vers la toute fin du siècle, les citations littéraires s'intensifient sans toutefois éliminer les exemples de grammairiens les plus apparentés au corpus classique (Caminade 1798, Serreau 1799). Elles ne sont pas toujours précisément référencées, et comportent quelquefois seulement le nom de l'auteur (Serreau).

Le plus souvent, la préface ou l'introduction des ouvrages qui proposent des exemples littéraires ne justifie ni même n'explicite ce choix. Lévizac en 1797 y consacre quelques lignes dans un ouvrage dont le titre affiche la littérature (*L'art de parler et d'écrire correctement la langue française ou grammaire philosophique et littéraire de cette langue*) :

[...] j'ai pris les exemples dans nos plus célèbres classiques : car qui pourroit leur disputer la gloire d'être les écrivains qui ont le mieux connu ce génie [de la langue française], et qui en ont tiré le plus grand parti ?

D'autres raisons m'ont encore décidé à ce choix. J'ai toujours été persuadé que le meilleur code grammatical se trouve dans les grands écrivains d'une nation. C'est dans leurs immortels ouvrages qu'une langue brille de tout son éclat. Tout, jusqu'à leurs fautes même, y sert d'instruction. C'est dans Pascal, Corneille, Racine, Despréaux, Bossuet, Fléchier, Fénelon, M^{me} de Sévigné, la Fontaine, les deux Rousseau, Voltaire, Buffon, M. l'abbé Delille, etc., qu'on doit étudier la langue françoise, si l'on veut en connoître à fond toutes les beautés et toutes les ressources. Ces classiques, à jamais illustres, ont prouvé qu'elle ne cède ni en douceur, ni en force, ni en hardiesse, à aucune des langues connues, et que, si elle se montre quelquefois pauvre, hérissée ou languissante, ce n'est point sa faute, mais celle des écrivains qui, se mêlant de la manier sans génie et sans ame, lui communiquent la foiblesse, l'incohérence et la bassesse de leur esprit. (Lévizac 1797 : 13)

À la faveur de l'institutionnalisation du corpus littéraire classique, les fondements de l'exemplification littéraire se mettent en place : incarnation du « génie » de la langue, modèle grammatical et esthétique (langue « hérissée ou languissante »), mais aussi moral (langue « pauvre » en raison de « la bassesse » de l'« esprit » des écrivains). Les écrivains du canon constituent des modèles paradoxaux puisqu'ils le sont « jusqu'à leurs fautes mêmes ».

1.2 L'imprégnation littéraire au XIX^e siècle

Le XIX^e siècle développe l'exemplification littéraire et la porte à son paroxysme, comme l'illustrent en particulier Girault-Duvivier et les frères Bescherelle.

1.2.1 Le développement de l'exemplification littéraire

Au XIX^e siècle, les exemples littéraires se généralisent progressivement, mais sans éliminer totalement les exemples forgés empruntés aux grammairiens, avec lesquels ils peuvent coexister dans un même ouvrage.

Au début du siècle, Destutt (1803) et Chemin-Dupontès (13^e éd. 1810) sont les deux seuls auteurs à ne proposer que des exemples forgés. À la même époque, Boinvilliers (1804) propose « presque exclusivement » des exemples forgés. Dans Castille (1802), les exemples littéraires cohabitent avec les exemples forgés, mais ces derniers sont encore majoritaires.

Dans une série de grammaires où les deux types d'exemples cohabitent, la tendance s'inverse. Estarac (1811) propose seulement quelques exemples forgés mais de nombreux exemples littéraires précisément référencés, comme Girault-Duvivier (1811), mais celui-ci offre également d'abondants exemples de ses prédécesseurs grammairiens. La formule est reprise par les plus célèbres grammairiens du siècle : Bescherelle (1834), Landais (1835), Vanier (1836) et Larive & Fleury (1875). La réutilisation des exemples vient faire bouger les lignes de la partition entre exemples citationnels et exemples non citationnels puisque d'une part des exemples forgés de grammairiens deviennent des citations, et que d'autre part on observe la pratique de la citation implicite ou imitative. Dans Serreau (1829) par exemple, les titres des œuvres ne sont pas référencés, tandis que Noël & Chapsal (1823) offrent un « palimpseste littéraire des grandes œuvres et des auteurs du 17^e au 19^e s. français » (Saint-Gérard 1998c).

La grammaire du XIX^e siècle manifeste donc une forte imprégnation littéraire, explicite ou implicite. À la fin du siècle, la grammaire scolaire descriptive de Chassang (1880) serait la première à ne présenter que des exemples littéraires. Cependant les contre-exemples ne manquent pas par la suite : Clédat (1896), mais aussi la grammaire historique de Darmesteter (1891-1897) n'offrent que de rares exemples littéraires, ce qui s'explique peut-être par le classicisme des ouvrages. En somme, l'évolution n'est ni systématique, ni linéaire, manifestant le poids de la tradition grammairienne.

L'implantation de la littérature dans les exemples grammaticaux s'accompagne à plusieurs reprises d'une glose introductive qui connaît une inflation au fil du siècle. Ainsi pour Lemare en 1805, qui inclut des références à des auteurs contemporains (Chateaubriand, Lamartine), les exemples des autorités grammaticales servent de repoussoir :

C'est la Grammaire des Auteurs que nous venons présenter au lecteur. Nous voulions pénétrer dans l'idéologie du langage. Étaient-ce les grammaires que nous devions lire, c'est-à-dire ces recueils froids et arides de règles et d'abstractions, imaginées plutôt que trouvées, et si long-temps copiées sur parole ? Ou bien, nous élevant à la fonction de juré, ne devons-nous pas interroger le génie de la langue dans ses sources mêmes [...] ? (Lemare Pierre-Alexandre, *Cours théorique et pratique de langue française* (1805) : vii).

Le phénomène s'amplifie et se précise dans le premier tiers du siècle, chez Estarac (1811) ou Girault-Duvivier (1811) :

Le corpus illustratif de Girault-Duvivier, du fait même de son dessein compilatoire, est impressionnant, tant du point de vue des auteurs littéraires allégués comme exemples (Malherbe, Marot, Racine, Corneille, Boileau, La Fontaine, Bossuet, Gresset, Montesquieu, Massillon, Guys, Marivaux, Roucher, Voltaire, Delille ; mais il ne s'aventure pas au-delà de la fin du 18^e s.), que du point de vue des autorités grammaticales invoquées [...]. Les exemples littéraires relèvent la plupart du temps des écrits en vers et sont référencés par le nom d'auteur, le titre de l'œuvre et une localisation en acte et scène lorsqu'il s'agit d'un écrit dramatique. (Saint-Gérard 1998b)

L'exemplification littéraire est dès lors pleinement assumée par certains grammairiens des plus illustres de leur époque.

1.2.2 Girault-Duvivier (1811) : le modèle d'un état de langue

L'intensification des exemples littéraires donne lieu à un ample développement dans la préface de Girault-Duvivier (9^e éd. 1840), qui vise à justifier le choix d'un corpus littéraire. Deux aspects sont à souligner :

- Le premier point est le choix d'un corpus d'écrivains classiques qui permet de légitimer le discours grammatical : « [...] j'ai pris, dans les meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours, les exemples qui consacrent leurs opinions » (Girault-Duvivier [1811] 1840 : I). Girault-Duvivier s'appuie sur les qualités esthétiques des textes littéraires :

Peut-on accuser de faiblesse ou de pauvreté la langue dans laquelle ont écrit Bossuet, Fénelon, Pascal, Boileau, Racine, Voltaire, les deux Rousseau, Buffon, Delille, etc. ?

Une langue qui, sous leur plume, a su prendre tous les tons, se plier à toutes les formes, peindre toutes les affections, rendre toutes les pensées, animer tous les tableaux, toutes les descriptions : une langue enfin qui a prêté son harmonie à Fénelon, son élégance, sa pureté à Racine, et ses foudres à Bossuet [...]. (*Ibid.* : IV)

La force et la richesse – qualités non démontrées – de la langue française, incarnée par la littérature, fondent sa plasticité, telle qu'elle apparaît effectivement à travers la diversité des textes littéraires. C'est aussi la correction de la langue littéraire des meilleurs écrivains qui fait d'eux des autorités en matière de grammaire, la répartition des rôles traditionnelle étant renversée :

[...] je les ai puisés dans les auteurs les plus purs, les plus corrects [...] on aura pour se déterminer l'autorité d'un grand nom ; car, comme l'a dit un auteur, *Il n'y a de Grammairiens par excellence que les grands écrivains*. (*Ibid.* : VI-VII)

- Second aspect de la vision de Girault-Duvivier, l'intérêt des textes littéraires est de présenter un état de langue, une coupe synchronique :

[...] assez riche de son propre fonds ; elle n'a pas besoin d'acquisitions nouvelles ; il ne faut plus que la fixer, au moins pour nous, au point auquel ces grands écrivains l'ont élevée. (*Ibid.* : IV-V)

Une langue vivante est sans cesse entraînée vers des accroissements, des changements, des modifications qui deviennent, par la suite, la source de sa perfection ou de sa décadence. Les grands écrivains la fixent, il est vrai, pour long-temps ; leurs écrits servent long-temps de modèle et de règle, mais insensiblement la pureté des principes s'altère, l'emploi ou l'abus de certains mots s'introduit, la langue se dénature [...]. (*Ibid.* : IV)

Le rôle de la grammaire consiste à fixer cet état de langue inscrit dans la littérature, selon une démarche conservatrice et prophylactique qui sous-tend le mouvement de normalisation de la langue française au XIX^e siècle : « la seule digue qui puisse arrêter les efforts toujours renouvelés, et les envahissements successifs de l'esprit d'innovation » (*Ibid.* : V).

1.2.3 Bescherelle (1834) : « grammaire nationale » et patrimonialisation de la langue

La *Grammaire nationale* (1834) des frères Bescherelle – qui du reste « se partage équitablement entre les témoignages des littérateurs, prose et poésie versifiée confondues, et ceux de leurs prédécesseurs grammairiens » (Saint-Gérard 1998a) – développe également la question de l'exemplification littéraire en préambule et va dans le même sens de soumission aux grands auteurs que Girault-Duvivier :

C'est une vérité maintenant incontestable, que la véritable grammaire est dans les écrits des bons auteurs. La science grammaticale se borne à l'observation et à l'appréciation des termes, des règles de concordance, des constructions adoptées par les grands écrivains. C'est dans leurs ouvrages qu'il faut chercher le code de la langue. En effet, où trouver mieux que dans ces régulateurs avoués du langage des solutions à tous les problèmes, des éclaircissements à toutes les difficultés, des exemples pour toutes les

explications ? Est-il avis ou opinions qui puissent faire loi comme ceux qui émanent, pour ainsi dire, d'un jury d'écrivains d'élite ? (Bescherelle, Préface éd. 1864 [1834] : I)

L'exemplification littéraire comme incarnation de la norme revêt même ici le statut d'un dogme, dont le corollaire est la contestation de l'exemplification forgée des grammairiens :

[...] ce n'est que dans les ouvrages de nos grands écrivains qu'il faut chercher ses autorités, et qu'il est ridicule à un grammairien, quelle que soit d'ailleurs sa supériorité, de prétendre dicter à tout un peuple les lois du beau langage. (*Ibid.* : III)

Ce n'est pourtant pas le seul rôle possible des exemples littéraires. Dans l'antiquité en effet, chez Apollonius, si « [l]es citations – très majoritairement poétiques et pour la plupart homériques – peuvent avoir la même fonction [...] » que les exemples inventés, à savoir servir de modèles des structures grammaticales, ce n'est pas le cas majoritaire :

Mais beaucoup d'entre elles appartiennent à un corpus philologique de tours faisant problème en raison d'un écart avec les normes prônées par le grammairien (tours figurés). C'est à ce titre qu'elles sont présentes dans le discours grammatical ; le grammairien, en les exhibant et en les analysant, fait coup double : i) il apporte sa contribution à la solution d'un problème philologique (c'est la vocation première de la grammaire : résoudre les difficultés des textes poétiques) ; ii) il sauve la norme en homologuant la figure qui la viole. (Chevallard *et al.* 2007 : §91)

Les figures de grammaire ont beau constituer une longue tradition pour la langue française, dans le discours des grammairiens du XIX^e siècle, c'est tout de même l'idéalisation normée de la langue littéraire qui domine.

Les Bescherelle introduisent la notion d'usage (commun), qui serait la généralisation des emplois littéraires :

[...] pour la première fois, il [cet ouvrage] montrait le génie de la langue se développant sous la main de nos grands hommes ; c'est qu'il était comme l'écho vivant de l'*usage*. (Bescherelle 1864 [1834] : III)

Un auteur, quelle que soit sa supériorité, ne fait pas autorité à lui seul ; il faut donc compulser tous les chefs-d'œuvre de notre littérature, réunir une masse imposante de faits, et n'admettre que ceux qui ont été consacrés par l'emploi le plus général. (*Ibid.* : I)

Cette distinction entre la langue littéraire et l'usage manifeste une sensibilité à la variation qu'illustre par ailleurs *a minima* l'alternance entre exemples forgés et exemples littéraires. D'autre part l'argument universaliste est en lien avec l'idée de patrimonialisation de la langue, qui transite par celle de la grammaire :

Aujourd'hui que l'on commence à rougir tout à la fois des écarts de la pensée et des erreurs du style ; que les livres qu'enfantait l'esprit déréglé de quelques écrivains ont passé de mode ; qu'on en est revenu à la nature, à la vérité, au bon goût, cet ouvrage, destiné à ramener la langue dans les limites raisonnables que nos grands écrivains ont su respecter sans rien perdre de leur essor et de leurs prodigieux avantages, ne peut manquer d'obtenir les suffrages universels, et il restera, nous en avons l'espoir, comme le monument le plus imposant qu'on ait jamais élevé à la gloire de notre langue. (*Ibid.* : IV)

Cette notion de patrimonialisation est possiblement liée à la mutation du statut de l'écrivain, dans le sens d'une sacralisation^{iv} qui s'affirme à la même époque. Chez Bescherelle, l'exemplification par les grands écrivains est centrale dans le projet global de « fonder un enseignement national » (Bescherelle : III) répondant à « une ambition de solidarisation politique du corps des sujets parlants et écrivains » (Saint-Gérard 1998a)^v.

Ce nouveau primat des exemples littéraires s'explique non seulement par la correction grammaticale du modèle, mais aussi par l'aspect de propédeutique morale, esthétique et politique qu'illustrent ces exemples. Ainsi Girault-Duvivier et sa *Grammaire des Grammaires*, initialement conçue et rédigée pour sa fille, en bon père de famille nullement grammairien :

Bien convaincu que la religion et la morale sont les bases les plus essentielles de l'éducation ; que les règles les plus abstraites sont mieux entendues lorsqu'elles sont développées par des exemples ; et qu'à leur tour les exemples se gravent mieux dans la mémoire lorsqu'ils présentent une pensée saillante, un trait d'esprit ou de sentiment, un axiome de morale, ou une sentence de religion, je me suis attaché à choisir de préférence ceux qui offrent cet avantage. (Girault-Duvivier 1840 [1811] : VI-VII)

Les Bescherelle se montrent prolixes sur ce point, qui contribue au caractère national de leur grammaire dans la mesure où la littérature en constitue le ciment :

Cet immense travail se complique encore de la difficulté de choisir des pensées intéressantes sous le rapport de la morale, de la religion, de l'histoire, des sciences, des lettres et des arts ; car on conçoit tout ce qu'offrirait de fastidieux un amas de ces phrases triviales dont fourmillent nos grammaires. [...] Les cent mille phrases qui constituent notre répertoire grammatical sont tirées de nos meilleurs écrivains ; elles sont choisies avec goût, il n'en est pas une qui ne révèle à l'esprit une pensée morale, ou un fait historique, scientifique, littéraire ou artistique. Montaigne, Pascal, Larocheffoucauld, Fénelon, fournissent les préceptes de philosophie et de morale ; Chateaubriand prête aux idées religieuses l'appui de son style brillant et pittoresque ; Molière dévoile les secrets du cœur humain ; Buffon, Bernardin de Saint-Pierre, Lacépède, apprennent à lire dans le grand livre de la nature. [...]

Envisagée de cette façon, il nous semble que la grammaire n'est plus seulement un exercice de collège sur lequel s'assoupit la mémoire ; c'est l'histoire de la pensée elle-même, étudiée dans son mécanisme intérieur ; c'est le développement du caractère national dans ses intérêts politiques et ses sentiments religieux, analysé ou plutôt raconté par la nation elle-même, par les interprètes les plus éloquents de cette nation. (Bescherelle 1864 [1834] : I-II)

Le développement de l'exemplification littéraire dans les grammaires du XIX^e siècle s'accompagne d'un abondant discours explicatif et justificatif dans le paratexte grammatical. Le changement du statut de l'écrivain au tournant du siècle ainsi que l'unification de la nation en cours à travers l'instruction permettent de comprendre cette évolution. La distinction entre exemples forgés et exemples citationnels nécessite néanmoins d'être relativisée pour cette époque à double titre : d'une part certaines citations littéraires étaient reprises ou imitées sans mention de référence, d'autre part des exemples forgés par des grammairiens antérieurs étaient réutilisés, accédant ainsi au statut de citations non signalées. Quoi qu'il en soit, les exemples littéraires offrent des modèles de langue dont la généralisation est l'horizon des grammaires à une époque où les Français ne parlent pas encore tous le français, et où une partie de la population ne maîtrise pas sa forme écrite.

2 Les conservatismes du XX^e siècle

Le maintien de la place et du statut des exemples littéraires dans les grammaires s'explique d'abord, pour la première moitié du siècle, par un contexte plus général de non-renouvellement des générations scientifiques, lié à des facteurs historiques et institutionnels (Bergounioux 1992 : 123) – avant que, dans les années 1960-1970, les exemples littéraires ne disparaissent totalement des grammaires linguistiques d'inspiration générativiste (Gross 1968, Dubois 1969, Ruwet 1972). Toutefois les grammaires de cette période présentent des variations notables quant à la place et au fonctionnement des exemples littéraires.

2.1 La place de la question des exemples dans le paratexte des grammaires

Marchello-Nizia et Petiot (1977 : 84) pointaient la discrétion des auteurs de grammaires, en général sur la question des exemples : « Et si les grammairiens parfois, les linguistes toujours, prennent soin de définir leurs concepts ou leurs notions, il ne leur paraît [pas] nécessaire de justifier le fait qu'ils utilisent des exemples, ni, à de rares exceptions près, la nature des exemples choisis ». S'il existe des exceptions notables au XIX^e siècle, comme nous l'avons vu, la question du ou des types d'exemples mobilisés est effectivement absente de la plupart des grammaires du début du siècle jusqu'aux années 1960, ce qui est interprétable comme une tacite reconduction de la position des grammairiens du XIX^e siècle, ou comme le signe d'une absence de réflexion sur le sujet. En 1896 déjà, la grammaire de Clédat ne comporte pas même de préface de l'auteur. Plusieurs grammairiens font cependant référence à cette question, ainsi Gaiffe *et al.* (1936 : 6-7), qui maintiennent le modèle normatif tout en s'efforçant de l'atténuer : « [...] on a voulu que, sur chaque problème de quelque importance, le Français d'aujourd'hui y trouve l'indication non toujours de ce qu'il *doit* faire, mais de ce qu'il *peut* faire, et ce que font nos meilleurs écrivains et ceux d'entre nous qui passent pour s'exprimer le mieux ». D'autre part les Le Bidois (1935-1938 : XV) mentionnent la « langue littéraire [...] présentée ici moins à titre de modèle ou de norme qu'afin de mieux éclairer quelque point délicat de syntaxe », faisant ainsi passer l'usage des écrivains du statut de règle au statut d'exception. Une décennie plus tard, Wartburg & Zumthor (1947 : 9-10) commentent ce point de manière plus développée, proposant une « description de l'état actuel du français et de ses variétés » parmi lesquelles se présente d'abord « le français des différentes classes de la population » (populaire *vs* cultivée). La « langue littéraire » constitue une variété de la langue des gens cultivés, « soucieuse plus que les autres variétés du langage de conserver ce qui, de la tradition, peut encore produire un certain effet esthétique ». Les auteurs distinguent alors soigneusement « l'usage » commun avec d'autres variétés du français, et cet usage esthétique ou « stylistique » qui est propre à la littérature : « À plus forte raison avons-nous écarté soigneusement toutes les phrases d'auteurs où ceux-ci se sont servis de la langue pour obtenir un effet stylistique particulier. Nous n'avons visé que l'usage, ce qui est langue proprement dite, à l'exclusion des phénomènes d'ordre littéraire, et dont la langue n'est que la base » (*Ibid.*). Ces propos battent en brèche l'image unitaire, essentialisée, de « la langue littéraire ».

C'est au cours des années 1960, dans un contexte polémique, que Wagner & Pinchon (1967 [1962] : 5-7), dans l'avant-propos de la deuxième édition revue et corrigée de leur grammaire, prennent position en faveur des exemples littéraires, en opposition à la diffusion exclusive d'exemples forgés par la grammaire générative, qui s'impose à cette époque :

[...] le corpus des phrases soumises à ce genre d'analyse se compose de phrases éminemment simples, inventées à dessein. [...] Mais convient-il, pour autant, d'oublier ou de méconnaître les énoncés narratifs, issus, eux, d'un rapporteur (ou relateur) et qui impliquent toujours [...] une *distance* entre ce qui était à dire et ce qui est dit ? Distance au cours de laquelle interviennent les facteurs indispensables à l'élaboration d'une littérature ! [...] Les textes littéraires offrent aux linguistes l'occasion d'étudier un mode d'exercice du langage qui mérite, autant que l'autre qu'on lui prête attention. [...] Les modèles de langue qui engendrent ces énoncés narratifs diffèrent, en français, de ceux qui président aux autres énoncés.

Cette position apparemment conservatrice, voire réactionnaire, met cependant l'accent sur l'incidence du genre ou du type de texte sur les patrons langagiers mobilisés, un secteur de recherche en pleine exploration encore aujourd'hui.

En somme, l'occultation fréquente, ou la part réduite de la présentation du corpus d'exemples dans le paratexte grammatical, dissimulent des prises de position par des grammairiens qui réfléchissent au statut de l'exemple littéraire et visent à le faire évoluer.

2.2 L'articulation des exemples littéraires avec les exemples forgés

Si les exemples littéraires sont représentés dans la totalité des grammaires de notre corpus depuis le début du XX^e siècle jusqu'au début des années soixante, ils le sont toutefois à différents degrés^{vi}. Un seul ouvrage

ne comporte aucune citation, la *Grammaire de l'Académie française* (Hermant 1932), bien qu'aux origines de l'institution les meilleurs auteurs de la langue aient été recommandés aux académiciens^{vii}. Plusieurs n'offrent que de rares exemples d'écrivains : Clédat (1896), Radouant (1922), Michaut & Schricke (1934). À l'inverse, quelques ouvrages privilégient nettement les exemples littéraires (ou plus largement écrits dans certains cas) : Damourette et Pichon (1911-1940), Le Bidois (1935-1938), Sandfeld (1928-1943), Wagner & Pinchon (1962). Grevisse, en 1936, se montre également traditionnel dans le choix des exemples :

[...] dès les premières éditions du Bon Usage, Grevisse se « fait une obligation de choisir très souvent [ses] exemples dans la littérature » (*Le Bon Usage*, Avant-propos 1939, 13), ni lui, ni André Goosse d'ailleurs, ne considéreront l'oral comme « le premier objet d'un ouvrage comme celui-ci » (Goosse, BU, Avant-Propos 1988, VIII), mais Goosse lui accorde une « place accrue » (*idem*). (Goes 2022 : 208)

Par ailleurs, la plupart des grammaires alternent exemples forgés et exemples littéraires selon des proportions variables, quelquefois équilibrées. Comment expliquer ces variations ? Selon une première hypothèse, elles pourraient avoir été modulées en fonction des objectifs propres à chaque grammaire, et de la cible visée, mais cela est difficile à démontrer notamment en raison de l'absence d'éléments dans le paratexte. La part des écrivains est fonction de la conception que se fait l'auteur du statut des données littéraires : « Ainsi, Grevisse montre combien les auteurs transgressent dans leurs emplois les règles d'usage » (Karabétian 1998). C'est la conception même de la littérature qui est engagée ici, conservatoire ou laboratoire de la langue (Philippe 2009). Un argument en faveur de la forte présence des exemples littéraires pourrait être l'interférence des considérations stylistiques dans les grammaires, lesquelles proposent encore parfois une partie dédiée à cet aspect, ou plus souvent des remarques ponctuelles.

Si « la superstition du “bon auteur” » (Marchello-Nizia & Petiot 1977) semble s'imposer lorsque l'exemple littéraire se conforme à la langue commune, l'examen du détail des ouvrages montre une diversité des formes de coexistence des exemples littéraires avec les exemples forgés :

- Énoncés complets vs énoncés syntagmatiques. Dans certains cas (en dehors des sections consacrées à l'ordre des mots dans la phrase simple ou à la syntaxe des propositions) l'exemple littéraire fournit un énoncé complet, typiquement une phrase verbale, qui prolonge des exemples réduits à un syntagme, par exemple pour la préposition *de* dans Clédat (1896 : 319), une citation de La Fontaine complète une série de syntagmes « Un morceau de pain ; un grand nombre de soldats », etc. La citation se présente alors comme un morceau de texte situé où s'investit la règle préalablement isolée à partir d'exemples décontextualisés, elle opère le passage de la langue au discours.

- Cas général vs cas particuliers. Les citations d'auteurs peuvent avoir vocation à illustrer de manière privilégiée des particularismes, soit des emplois archaïques, soit des emplois proprement littéraires. Ce type d'approche est représenté dans Lanusse (1921), où, dans la partie consacrée à l'étude de la proposition (200-225), des exemples d'écrivains figurent notamment dans les rubriques « Remarques » (distinguées typographiquement par une taille de police inférieure), concernant en particulier des points de grammaire historique. D'autre part, certaines constructions semblent concerner au premier chef la littérature ou plus largement l'écrit : ainsi les grands auteurs sont-ils cités pour illustrer les propositions subordonnées infinitives et participiales (§295), la proposition « intercalée » (§296, c'est-à-dire incise), l'infinitif de narration (« Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes » La Fontaine, §304) ou la proposition subordonnée en apposition (« Ce bonheur a suivi leur courage vaincu // Qu'ils ont vu Rome libre autant qu'ils ont vécu » Corneille, §310). Une remarque du type « style plaisant ou badin » (Watburg et Zumthor 1947 : 73) va dans le même sens. Toutefois l'alternance entre exemples forgés et exemples littéraires ne se résume pas à cette distribution. Lorsque les exemples forgés sont minoritaires, leur justification est problématique, ainsi dans Le Bidois (1935-1938).

- Séries d'exemples vs exemples isolés. La diversification des exemples, et en particulier des exemples littéraires, est considérée comme un effort pour « montrer l'universalité de la règle et la “richesse de la langue” », à quoi s'ajoute la fonction de « restreindre, en accumulant les phrases-modèles, la portée trop générale de la règle de fonctionnement » (Marchello-Nizia & Petiot 1977 : 89), l'exemple complétant alors la règle métalinguistique. Bien que les différentes occurrences d'une série d'exemples soient rarement

commentées individuellement, à l'examen il ressort que chaque exemple peut illustrer soit un contexte discursif particulier (un genre littéraire, une époque ou un auteur), soit un cas de langue particulier. Il n'est pas exclu que cette surenchère exemplificatoire, préfiguration de la linguistique de corpus, ait en soi force d'argument, qu'elle joue un rôle de preuve au sens rhétorique. C'est le cas notamment dans l'ouvrage des Le Bidois (1935-1938).

- L'ordre de présentation. La place des exemples, de manière générale, dans le développement grammatical, avant ou après la règle, varie selon le type des ouvrages mais « [c]ette position de l'exemple après la règle-définition représente le cas le plus courant, aussi bien dans les grammaires scolaires [...] que dans celles qui sont destinées à l'enseignement supérieur [...] et dans les travaux d'histoire de la langue [...] » (Marchello-Nizia & Petiot 1977 : 86). S'agissant de la place des exemples littéraires par rapport aux exemples forgés, l'alternative est du même ordre. C'est sans doute sur ce point que les données se présentent le plus de manière aléatoire : existe-t-il des paramètres qui régissent la répartition et la succession des exemples forgés et des exemples littéraires ? Le plus souvent les exemples se succèdent dans un ordre variable, souvent par couples ou par séries, mais il arrive que dans une suite d'exemples les différents types (forgé vs cité) soient mêlés, par exemple dans Wagner & Pinchon (1962 : 559). Ces auteurs sont les seuls à faire précéder une partie de leurs exemples forgés de la mention « *Type* », sans que cette pratique soit systématique dans leur ouvrage. Brunot (1922) semble s'efforcer de proposer de manière assez méthodique les deux types d'exemples (soit unitaires, soit par couples, soit en séries) pour la plupart des points abordés (section « L'action objective » 300-313). Les exemples forgés viennent alors toujours en premier – à une exception près –, selon la démarche de la langue au discours. L'ouvrage de Gaiffe *et al.* (1936) propose une alternance du même ordre. En revanche De Boer (1947) – qui emprunte de nombreux exemples à la grammaire des Le Bidois (1935-1938) – se distingue en donnant l'exemple avant la règle et en proposant une contextualisation pour les exemples littéraires : « La situation y est celle-ci : on vient de constater, dans ce qui précède, que [...] » (*Ibid.* : 277).

2.3 Les corpus

Les grammaires examinées empruntent majoritairement leurs exemples littéraires aux textes de l'âge classique (Bossuet, Racine, Molière, La Fontaine...), pour décrire une langue écrite et soutenue, voire archaïsante. D'autres, comme Brunot (1922), élargissent leurs illustrations au canon littéraire du XIX^e siècle (Lamartine, Chateaubriand, Hugo, Flaubert...). À partir des années 1930, certains ouvrages font une place aux auteurs du XX^e siècle (Le Bidois 1935-1938, Grevisse 1936, Gougenheim 1938 puis les grammaires des années 1960). Mais, tout en accueillant la littérature récente dans son corpus, Grevisse prône encore le contenu intellectuel ou éthique des exemples littéraires caractéristique du siècle précédent :

Nous nous sommes fait une obligation de choisir très souvent nos exemples dans la littérature au lieu de les forger nous-mêmes. Ainsi, tout en offrant généralement à l'esprit une certaine substance de pensée, ils confèrent à nos règles et observations une authenticité plus certaine. Ajoutons que nous les avons empruntés souvent aux auteurs classiques, mais aussi, pour une part importante, aux écrivains modernes et même contemporains. (Grevisse 1936 : 13)

Les corpus littéraires ne sont pas homogènes du point de vue de leur rapport à la langue commune, ils se répartissent entre trois catégories :

Des romanciers comme ARAGON ou SARTRE permettent de fixer l'usage linguistique de certains groupes sociaux ; d'autres, comme N. SARRAUTE, M. DURAS ou BUTOR, expérimentent les finesses de la langue à divers niveaux ; d'autres enfin, comme APOLLINAIRE dans ses articles de journal, fixent une certaine langue commune [...]. (Préface de Chevalier *et al.* 1964, cité dans Marchello-Nizia & Petiot 1977 : 92)

L'intégration de références à la littérature contemporaine a donc pour effet d'accentuer, en la diversifiant, la singularisation de ce type de corpus.

En développant les exemples littéraires, les grammairiens du XIX^e siècle avaient en somme infléchi le statut même de l'exemple, dont la valeur était dans le même temps illustrative et modélisante. Bien qu'ils soient coupés de leur contexte dans les grammaires, les exemples littéraires semblent investis du statut de données attestées, généralisables ou non, par opposition aux exemples forgés. La cohabitation des exemples forgés et des exemples littéraires se poursuit à des degrés divers dans la première moitié du XX^e siècle, avant que l'exemplification littéraire ne connaisse un reflux lié au développement de la linguistique moderne et à ses fondements théoriques.

3 L'approche variationniste au XX^e siècle

Au XX^e siècle, après quelques décennies dominées par des tendances conservatrices, le statut de la littérature dans les grammaires évolue du rôle de modèle à celui de document.

3.1 Du modèle au document

Sur fond de traditionalisme, une évolution s'amorce cependant concernant la place et le statut des exemples littéraires, qui est peut-être à mettre précisément en relation avec l'intégration de la littérature moderne dans le corpus, puisque celle-ci, à partir des années 1930, est marquée par la représentation de l'usage oral de la langue au sein de la narration, mais surtout par les enquêtes sur la prononciation du français réalisées par F. Brunot à partir de 1911, qui avaient déjà contribué à éveiller le sentiment de la variation. Dans les années trente, les Le Bidois, dans la préface de leur *Syntaxe du français moderne* (1935), font explicitement de la langue littéraire l'un des usages du « français intégral » :

Les *exemples* [...] sont intentionnellement empruntés à ces langues plus ou moins particulières dont l'ensemble constitue ce qu'on pourrait appeler « le français intégral » : langue d'autrefois [...]. Mais dans cette langue d'aujourd'hui on peut distinguer des espèces : la langue écrite et la langue parlée [...] ; la langue des gens cultivés, celle au contraire des simples et du peuple [...] ; la langue littéraire enfin, mais présentée ici moins à titre de modèle ou de norme qu'afin de mieux éclairer quelque point délicat de syntaxe. (Le Bidois 1935 : XIV-XV)

Si le grammairien n'a pas encore de conscience théorique qu'il s'agit non de langues différentes mais de variantes de la même langue, il inverse toutefois la vision qui prévalait jusque-là. Dans cette perspective variationniste avant la lettre, la littérature perd sa suprématie idéologique, son rôle de modèle au profit d'une valeur documentaire, et passe du statut de règle à celui d'exception (« quelque point délicat de syntaxe »). Le point de vue axiologique et esthétique encore sous-jacent à la grammaire est battu en brèche, et en même temps que les premiers frémissements d'une approche variationniste, c'est bien une démarche scientifique déductive qui tente de s'affirmer à travers l'usage du terme « loi » :

[...] Bréal, dans son *Essai de sémantique*, fait allusion à « une grammaire qui confine déjà quelque peu à la critique littéraire ». Nous avons résisté à la tentation de rien faire, ici, de pareil. Si d'aventure il nous arrive parfois d'exprimer une préférence pour tel ou tel tour de phrase, c'est moins pour son élégance ou sa qualité « rhétorique » que pour sa netteté, sa clarté, sa justesse, bref sa conformité à la *loi* primordiale de la Syntaxe française. (*Ibid.* : XV ; je souligne)

Wartburg et Zumthor (1947) développent également la perspective variationniste dans leur préface. Les grammaires de la seconde moitié du siècle vont accentuer à la fois la diversification des exemples et l'évolution du statut des exemples littéraires. En 1962, Wagner & Pinchon proposent une discussion préalable sur ce point :

[...] le corpus des phrases soumises à ce genre d'analyse se compose de phrases éminemment simples, inventées à dessein. [...] Les éliminerait-on [...], il reste [...] qu'un corpus de phrases authentiques, réellement émises, oppose encore de très fortes résistances à ce type d'analyse.

Le « français commun » sur lequel opère la grammaire nouvelle repose sur un certain nombre de formes et de constructions présentes, à ce qu'on dit, dans un nombre illimité d'énoncés. Pour les commodités de la démonstration ces syntagmes et leurs enchaînements sont réduits aux formes les plus simples [...]. La plupart des sciences utilisent ces sortes de fictions. (Wagner & Pinchon 1962 : 5-6)

À une époque où les grands corpus numérisés n'existent pas encore, en France tout au moins, les auteurs mettent en question la pertinence des exemples empruntés face aux exemples forgés, dont l'usage a été radicalisé par la grammaire générative. D'autre part la catégorie du « français commun » est alors en plein développement :

[...] les grammairiens modernes entendent sous le nom de « français commun » la langue qui sous-tend les énoncés informatifs c'est-à-dire tous ceux qu'un français réalise en tant que « je » et au nom de son « je » d'une manière spontanée, sans prendre le temps d'organiser son discours. [...] Il s'ouvre donc là un vaste champ de recherches nouvelles intéressantes. (Wagner & Pinchon 1962 : 7)

Il n'en demeure pas moins que « la “langue ordinaire” reste un artefact de l'imaginaire grammatical [...] » (Rastier 2016 : 83). La dernière étape de l'argumentation de Wagner & Pinchon consiste à s'interroger sur la place des « énoncés narratifs », dénomination qui recouvre les énoncés littéraires envisagés d'un point de vue stylistique :

Mais convient-il, pour autant, d'oublier ou de méconnaître les énoncés narratifs [...] ? Les textes littéraires offrent aux linguistes l'occasion d'étudier un mode d'exercice du langage qui mérite, autant que l'autre qu'on lui prête attention. Il s'en différencie par le fait d'être un exercice *réfléchi* qui porte certains pouvoirs au-delà de la force qu'ils ont ordinairement dans des situations qui requièrent, en tout et pour tout, l'échange d'énoncés informatifs. Les modèles de langue qui engendrent ces énoncés narratifs diffèrent, en français, de ceux qui président aux autres énoncés. (Wagner & Pinchon 1962 : 7)

La perspective variationniste est dès lors clairement en place, qui distingue les « énoncés informatifs » des « énoncés narratifs » en fonction non seulement des critères de la forme des énoncés ou de leur contexte d'emploi, mais de leurs conditions de production, spontanées pour les premiers, « réfléchies » pour les seconds. Il ne restera plus désormais qu'à intégrer la diversité des genres de discours, ce qui va prendre quelques décennies, tandis que la théorie variationniste se met en place dans le cadre de la sociolinguistique américaine des années 1960. En 1986, Béchade appuie encore sa *Syntaxe du français moderne et contemporain* exclusivement sur des exemples littéraires, mais comme il l'expose dans la préface, ils sont essentiellement puisés dans la production contemporaine en accord avec l'objectif de cette grammaire synchronique :

[...] on a voulu procurer une image aussi fidèle que possible de la façon dont fonctionne notre langue en cette fin du XX^e siècle. C'est pourquoi l'immense majorité des exemples littéraires qui illustrent les exposés sont tirés d'auteurs de notre temps et on a tout particulièrement dépouillé la littérature contemporaine. (*Ibid.* : 5)

Mais par la suite, à la simple alternance, au sein d'une même grammaire, entre exemples forgés et citations littéraires, va se substituer la diversification des genres de discours, une évolution qui s'amorce dans certaines grammaires de la première moitié du XX^e siècle.

Dans l'avant-propos de leur grammaire, où les citations littéraires voient leur place diminuer, Riegel *et al.* (1994) reprennent pour la retravailler la distinction entre exemples forgés et exemples attestés, en assignant à la littérature un rôle bien précis et limité :

Les exemples ont une fonction essentiellement illustrative qui est directement proportionnelle à leur simplicité. Aussi beaucoup ont-ils été forgés pour les besoins de la cause, non par esprit de système et encore moins au détriment d'exemples attestés (écrits ou oraux, littéraires et non littéraires) présentant les mêmes avantages. La caution d'écrivains reconnus s'imposait chaque fois qu'il s'agissait de caractériser comme tels des emplois littéraires ou de dégager des régularités dans divers domaines

– qu’il s’agisse de la ponctuation ou de certains emplois du subjonctif – où, faute d’une codification explicite, les modèles littéraires font autorité. (Riegel *et al.* 1994 : XVIII)

La révolution est accomplie puisque la littérature ne fait plus office de modèle mais constitue un réservoir de particularités à normaliser. La place de la littérature dans les exemples s’est resserrée, les exemples littéraires illustrant désormais des configurations particulières à l’écrit qui font jurisprudence. La démarche déductive (« fonction essentiellement illustrative » des exemples) confère à la science grammaticale un coefficient d’artificialité puisque la description de la langue ne peut en tout état de cause que découler de l’observation des discours. L’ambiguïté d’une approche nécessairement circulaire est mentionnée entre parenthèses dans un ouvrage scientifique récent : « [...] et cela d’autant plus que les textes ne sont pas de simples réservoirs à exemples mais étaient véritablement l’analyse » (Marchello-Nizia *et al.* 2020 : 39).

3.2 De la règle à l’exception

Bien avant la théorisation de la notion de variation, la place des exemples littéraires a évolué jusqu’à aujourd’hui. Charaudeau, en 1992, puisait ses exemples non seulement dans la littérature mais également dans des genres aussi variés que le discours politique, le manuel de physique ou la publicité. De manière analogue, et sans renoncer aux exemples forgés, Le Goffic (1993 : 5) diversifie ses sources sans renoncer à la littérature : « Oral ou écrit, familier ou littéraire, le français est un ; les exemples illustrent surtout la langue des échanges quotidiens, mais aussi le langage littéraire (notamment Proust) ou la presse ».

La réflexion même sur les corpus d’exemples a subi une évolution, comme le montrent deux productions très récentes. Si elle ne fait pas partie des grammaires synchroniques, la vaste entreprise collective *Grande grammaire historique du français* (Marchello-Nizia *et al.* 2020) a pointé l’intérêt d’explicitier le plus possible les choix quantitatifs en matière de corpus, et souligné l’ambivalence de l’exemple pris entre démarche déductive et démarche inductive :

Si le nombre de textes retenus est variable (on aimerait d’ailleurs aussi connaître leur nombre de mots), l’utilisation qui en est faite l’est tout autant. En effet les textes peuvent avoir subi un dépouillement exhaustif, ou avoir été l’objet de sondages réguliers. Ils peuvent au contraire n’être que des réservoirs à exemples [...]. De plus, les textes utilisés n’ont pas nécessairement été tous soumis au même traitement. (*Ibid.* : 39)

D’autre part, l’origine des exemples constitue une « caractéristique qualitative » qui « est elle aussi susceptible de peser assez lourdement sur les analyses proposées [...] » (*Ibid.*). Le critère qui s’impose aux grammaires du XXI^e siècle est désormais la représentativité. Dans cette perspective, la littérature ne constitue plus que l’un des domaines dans lesquels a puisé la *Grande Grammaire historique du français*, au même titre que les domaines didactico-scientifique, religieux, historique, juridique, épistolaire et argumentatif. Autre récente entreprise collective de grande ampleur, de type synchronique, la *Grande Grammaire du français* a également visé l’innovation en matière d’exemplification, avec une diversification des sources sans précédent :

Parue en octobre 2021, la Grande Grammaire du Français (désormais GGF) s’annonce comme une grammaire « en rupture avec les grammaires publiées » jusqu’à aujourd’hui (Présentation de la GGF 2021, 1). Selon ses auteurs, elle offre [...] un véritable état des lieux du français dans ses pratiques « ordinaires » depuis les années 1950 jusqu’à aujourd’hui, qui incluent l’écrit et l’oral, les usages standard et les usages non standard, la langue des médias comme la langue littéraire, celle qui est à l’œuvre dans les écrits numériques (SMS, blogs...), sans jamais oublier les variétés régionales, en France et hors de France. (Goes 2022 : 208)

Les auteurs rappellent la distinction entre les grammairiens et les linguistes en la matière, qui justifie la place accordée ou non à la littérature dans les exemples :

Les ouvrages des grammairiens s’appuient généralement sur des exemples écrits, émanant de « bons » auteurs, tandis que ceux des linguistes recourent à des données plus variées telles que les journaux, les conversations ou les entretiens transcrits, ainsi que des exemples construits. (Abeillé & Godard 2021 : XXV)

Présentée en somme comme rétrograde, l'exemplification littéraire a fait l'objet en premier lieu d'une restriction de son périmètre : « Nous incluons peu d'exemples de poésie, car l'usage poétique est souvent éloigné de l'usage ordinaire, par exemple concernant l'ordre des mots » (Abeillé & Godard 2021 : XXVII). De plus, les exemples ont été sélectionnés dans des textes postérieurs à 1950, ce qui constitue une rupture nette avec la grammaire antérieure qui puisait tout ou partie de ses exemples chez les auteurs classiques. Si la littérature persiste chez les linguistes, elle n'a donc plus le monopole : à côté des formes appartenant à l'oral ou à l'écrit non formel, « [les exemples attestés] proviennent de textes littéraires ou journalistiques ». Dans la présentation qui en est faite, la littérature est de la sorte mise sur le même plan que le journalisme ou les sciences humaines, ses formes les plus marquées (la poésie) étant écartées, ce qui constitue un biais et trahit une volonté de nivellement. L'éviction des auteurs du canon impliquant la marginalisation de la littérature peut faire débat : « La GGF, quant à elle, décrit l'oral autant que l'écrit, et se base sur des corpus oraux très variés. Les exemples sont tous récents, les “grands auteurs” sont à peine mentionnés » (Goes 2022 : 208). Ce parti-pris de relégation des grands écrivains au profit de la diversité des pratiques langagières contemporaines – qui rejoint l'élargissement et la diversification des corpus scolaires – soulève quelques questions : s'il est scientifiquement fondé, ne serait-il pas aussi une réaction polémique à un état antérieur destinée à secouer les conservatismes ? Dans quelle mesure les représentations collectives associent-elles encore grammaire et littérature pour la norme écrite ? Doit-on se priver des ressources illustratives des possibles de la langue offertes par la littérature ?

Conclusion

Si elle n'est pas totalement absente dans les grammaires du XVI^e siècle, l'exemplification littéraire émerge véritablement au milieu du XVIII^e siècle et occupe fortement le terrain grammatical au XIX^e et jusqu'à la fin des années 1980, si l'on excepte les grammaires génératives. Elle est donc historiquement liée à une période de la grammaire pré-descriptive. La prépondérance de la littérature dans le domaine des exemples ressortit à une visée normative et à une vision esthétique de la langue, pour laquelle les grands auteurs servent de modèle au bien écrire et au bien parler, inversant la valeur illustrative de l'exemple. À partir du premier XX^e siècle, dans le sillage des « archives de la parole » réalisées au début du siècle, et de l'intégration du registre oral dans la littérature narrative, puis sous l'influence de la linguistique américaine, se met progressivement en place dans les grammaires, sous les conservatismes et les particularismes, une approche variationniste qui finit par s'imposer pleinement à partir de la dernière décennie du XX^e siècle, faisant de la littérature non plus un modèle mais un document, avec pour conséquence sa marginalisation. Très tôt dans l'histoire de la grammaire s'est fait sentir la recherche d'une adéquation entre la nature de l'exemple et le registre d'emploi, bien avant que la notion de variation ne soit théorisée. Si la littérature a longtemps fourni de nombreux exemples aux grammairiens, c'est parce qu'elle offre un réservoir d'usages diversifiés, attestés ou attestables dans la langue commune, ou défiant au contraire toute généralisation.

Références bibliographiques

Références primaires

- Abeillé, A. & Godard, D. (2021). *Grande grammaire du français*. Arles : Actes Sud.
- Béchade, Hervé-D. (1993 3^e éd. rev. et augm. - 1986). *Syntaxe du français moderne et contemporain*. Paris : PUF.
- Bescherelle, L.-N. & H.-H. (1834). *Grammaire nationale*. Paris : Bourgeois-Maze.
- Boinvilliers, J.-E.-J. (1818 [1802]). *Grammaire raisonnée*. Paris : Barbou.
- Brunot, F. (1922). *La Pensée et la langue*. Paris : Masson.
- Caminade, M. A. (1803 [1798]). *Premiers Elémens de la Langue Française*. Paris : Agasse.
- Castille, J.-B. (1802). *Grammaire française simplifiée*. Paris, chez l'Auteur.
- Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.

- Chassang, M.-A.-A. (1881 [1880]). *Nouvelle grammaire française*. Paris : Garnier Frères.
- Chemin-Dupontès, J.-B. (1797-1798 [1794]). *Principes de la grammaire française*. Paris : Courrier de la librairie.
- Chevalier, J.-C. *et al.* (1964). *Grammaire du français contemporain*. Paris : Larousse.
- Clédat, L. (1896). *Grammaire classique de la langue française*. Paris : Le Soudier.
- Darmesteter, A. (1891-1897). *Grammaire historique*. Paris : Delagrave
- Destutt, A.-L.-C. (1970 [1803]). *Éléments d'idéologie*. Paris : Vrin.
- Dauzat, A. (1947). *Grammaire raisonnée de la langue française*. Lyon : IAC.
- De Boer, C. (1947). *Syntaxe du français moderne*. Leyde : Universitaire Pers Leiden.
- Domergue, F. U. (1782 [1778]). *Grammaire française simplifiée*. Paris : Durand neveu, libraire ; Lyon : J. S. Grabit, libraire.
- Dubois, J. (1969). *Grammaire structurale du français*, II. La phrase et ses transformations. Paris : Larousse.
- Estarac, A. F. (1811). *Grammaire générale*. Paris : H. Nicolle.
- Gaiffe, F. *et al.* (1936). *Grammaire Larousse du XXe siècle. Traité complet de la langue française*. Paris : Larousse.
- Galichet, G. (1947). *Essai de grammaire psychologique*. Paris : P.U.F.
- Girault-Duvivier, C.-P. (1840 [1811]). *Grammaire des grammaires*. Paris : Porthmann.
- Gougenheim, G. (1938). *Système grammatical de la langue française*. Paris : d'Artrey.
- Grevisse, M. (1980 [1936]). *Le bon usage*. Gembloux : Duculot.
- Gross, M. (1968 et 1986). *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe. Syntaxe du nom*. Paris : Larousse.
- Hermant, A. (1932). *Grammaire de l'Académie française*. Paris : Firmin-Didot.
- Imbs, P. & Quemada, B. (1976-1994). *Trésor de la langue française*. Paris : CNRS.
- Irson, C. (1656). *Nouvelle Methode pour apprendre facilement les principes et la Pureté de la Langue Française...* Paris : chez l'auteur rue Bourg-l'Abbé à l'Ecole de Charité et chez Gaspar Meturas.
- Landais, N. (1845 [1835]). *Grammaire générale des Grammaires Françaises*. Paris : Didier.
- Lanusse, M. & Yvon, H. (1921). *Cours complet de Grammaire française. À l'usage de l'enseignement secondaire classique. Grammaires et exercices*. Paris : Belin.
- Larive & Fleury (1880 [1875]). *La troisième année de grammaire*. Paris : Armand Colin.
- Le Bidois, G. et R. (1935-1938). *Syntaxe du français moderne*. Paris : Picard.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Lemare, P.-A. (1807). *Cours théorique et pratique de langue française*. Paris : chez l'Auteur.
- Lévizac, J.-P.-V. (1822 [1797]). *L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française*. Paris : Rémont.
- Littré, É. (1863-1873). *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Hachette.
- Marchello-Nizia, C. *et al.* (2020). *Grande grammaire historique du français*. Berlin : De Gruyter Mouton.
- Michaut, G. & Schricke, P. (1934). *Grammaire française. Cours complet*. Paris : Hatier.
- Noël, F.-J.-M. & Chapsal, C.-P. (1832 [1823]). *Nouvelle Grammaire Française*. Paris : Maire-Nyon.
- Radouant, R. (1922). *Grammaire française*. Paris : Hachette.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Ruwet, N. (1972). *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris : Le Seuil.
- Sandfeld, K. (1928 t. 1, 1936 t. 2, 1943 t.3). *Syntaxe du français contemporain*. Paris : Honoré Champion.
- Serreau, J.-E. (1799). *Grammaire raisonnée*. Paris : Richard, Caille et Ravier.
- Sicard, R.-A. (1808 [1798]). *Eléments de grammaire générale*. Paris : Deterville.

- Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
- Vallart, J. (1744). *Grammaire françoise*. Paris : Desaint et Saillant.
- Vanier, V.-A. (1836). *Dictionnaire grammatical*. Paris : chez l'Auteur.
- Wagner, R.-L. & Pinchon, J. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.
- Wailly, N. F. de (1772 [1754]). *Principes de la langue française*. Paris : Barbou (6^e éd. revue et considérablement augmentée).
- Wartburg, W. (von) & Zumthor, P. (1947). *Précis de syntaxe du français contemporain*. Bern : Francke.
- Wilmet, M. (2010). *Grammaire critique du français*. Louvain-la-Neuve : De Boeck/Duculot.

Références secondaires

- Bénichou, P. (1973). *Le Sacre de l'écrivain*. Paris : José Corti.
- Bergounioux, G. (1992). Linguistique et variation : repères historiques. *Langages*, 108, 114-125.
- Bergounioux, G. & Dal, G. (2016). Les observables entre théorie et technologie. *Le Français moderne*, 1, 13-35.
- Chevalier, J.-C. (2000). Que et quelles sont les grammaires scientifiques du français au XX^e siècle ? *Modèles linguistiques* [En ligne], 42, 5-13. Mis en ligne le 01 mai 2017, consulté le 01 juillet 2021. [Http://journals.openedition.org/ml/1423](http://journals.openedition.org/ml/1423).
- Chevillard, J.-L. et al. (2007). L'exemple dans quelques traditions grammaticales (formes, fonctionnement, types ». *Langages*, 166, 5-31.
- Flaux, N. (1993). *La Grammaire*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Julien, J. & Kemmler, R. (1998). Larive - Fleury. Corpus des Textes Linguistiques Fondamentaux. ENS Lyon.
- Goes, J. (2022). La Grande Grammaire du Français, entre rupture et tradition. M. Berré, J. Goes, I.-M. Kalinowska et S. Piron (dirs), *Grammaires scolaires et traditions nationales : histoire, enjeux et perspectives au sein de la francophonie du Nord. Le langage et l'homme*, Revue de didactique du français, 1, 205-220.
- Karabétian, Étienne Stéphane (1988). Maurice Grevisse. Corpus des Textes Linguistiques Fondamentaux. ENS Lyon.
- Lauwers, P. (2004). *La Description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*. Leuven – Paris - Dudley, MA : Peeters.
- Marchello-Nizia, C. & Petiot, G. (1977). Les exemples dans le discours grammatical. *Langages*, 45, 84-111.
- Neveu, F. (dir.). (2016). Observatoires et observables en linguistique française. *Le Français moderne*, 1.
- Philippe, G. & Piat, J. (2009). *La Langue littéraire : une histoire de la prose en France de Gustave Flaubert à Claude Simon*. Paris : Fayard.
- Rastier, F. (2016). Apprendre auprès des œuvres : la linguistique à l'école de la littérature. *Littérature*, 181, 82-90.
- Saint-Gérard, J.-Ph. (1998a). Bescherelle. Corpus des Textes Linguistiques Fondamentaux. ENS Lyon.
- Saint-Gérard, J.-Ph. (1998b). Girault-Duvivier, Charles-Pierre. Corpus des Textes linguistiques Fondamentaux. ENS Lyon.
- Saint-Gérard, J.-Ph. (1998c). Noël, François-Joseph Michel. Corpus des Textes Linguistiques Fondamentaux. ENS Lyon.
- Viala, A. (1985). *Naissance de l'écrivain*. Paris : Les Éditions de Minuit.

ⁱ Voir Flaux 1993 p. 14-21.

ⁱⁱ Exception faite des grammaires écrites dans une langue étrangère. Voir Lauwers 2004 p. 12-28.

ⁱⁱⁱ La première partie de cette étude s'appuie sur le corpus et les notices du Corpus de Textes Linguistiques Fondamentaux (ENS Lyon, HTL, ATILF), désormais CTLF. Ce corpus ne comporte pas de textes de la seconde moitié du XX^e siècle.

^{iv} Selon Bénichou (1973), le XVIII^e siècle substitue au pouvoir spirituel de l'Église celui de l'homme de Lettres, et aux dogmes chrétiens la foi en l'Homme, faisant émerger le « sacerdoce de l'écrivain ».

^v La page de titre indique que les cent mille exemples « servent à fonder les règles, et forment comme une espèce de panorama où se déroule notre langue telle que la Nation l'a faite, telle qu'elle doit la parler ». Une citation de Tissot vient étayer cette position : « Dans un État libre, c'est une obligation pour tous les citoyens de connaître leur propre langue, de savoir la parler et l'écrire correctement. La carrière des emplois est ouverte à tous : qui sait ce que la fortune réserve au plus humble des membres de la grande famille ?... La base de la connaissance de toute langue est la grammaire... et en fait de grammaire, ce sont les grands écrivains qui font autorité ».

^{vi} Les remarques faites dans la première partie (p. 3) sur le brouillage de la frontière entre exemples cités et exemples forgés au XIX^e siècle est valable pour les grammaires scolaires au XX^e siècle : certaines grammaires (scolaires) utilisent des « citations inavouées » (Marchello-Nizia & Petiot 1977 : 93), procédé « qui paraît systématique dans bien des ouvrages du premier cycle [...]. Quant aux exemples réellement forgés par des grammairiens, bon nombre d'entre eux sonnent comme des imitations réussies des “grands auteurs” habituellement cités, ou tout au moins comme des phrases appartenant à un “style soutenu” » (*Ibid.*).

^{vii} Article 25 des statuts et règlements de l'Académie, cité dans Marchello-Nizia & Petiot 1977 : 91.